

LA GAZETTE D'ANTUGNAC N° 14

Dimanche 7 juin 2026

Antugnac Village TRAIL

Première édition

INCROYABLE TRAIL 18km 700m D+ Départ : 9h	SUPER TRAIL 8km 400m D+ Départ : 9h30	RANDONNÉE 8km 400m D+ Départ : 10h
--	--	---

Paella à partir de 13h
Animation musicale

Manifestation organisée par Les Amis d'Antugnac
avec le soutien de la Mairie d'Antugnac
et du Comité des Fêtes

Réservation et renseignements : www.lesamisdantugnac.fr

Chères habitantes, chers habitants,

Le Conseil Municipal et moi-même tenons à vous adresser nos remerciements les plus sincères pour la confiance que vous nous avez à nouveau accordée lors de cette élection. Ce soutien renouvelé nous honore et nous engage pleinement à poursuivre le travail entrepris au service de notre village et de chacun d'entre vous.

Cette réélection est avant tout celle d'un projet collectif, fondé sur l'écoute, la proximité et la volonté constante d'améliorer notre cadre de vie. Soyez assurés que nous continuerons à nous investir avec détermination pour répondre aux besoins de notre commune et accompagner son développement, dans le respect de son identité et de ses valeurs.

Nous souhaitons également poursuivre et renforcer le dynamisme de notre vie locale, en soutenant activement les animations qui

font la richesse et la convivialité de notre territoire. Des événements tels que la fête des hameaux, le trail ou encore les différentes manifestations organisées tout au long de l'année participent pleinement au lien social et à l'attractivité de notre village.

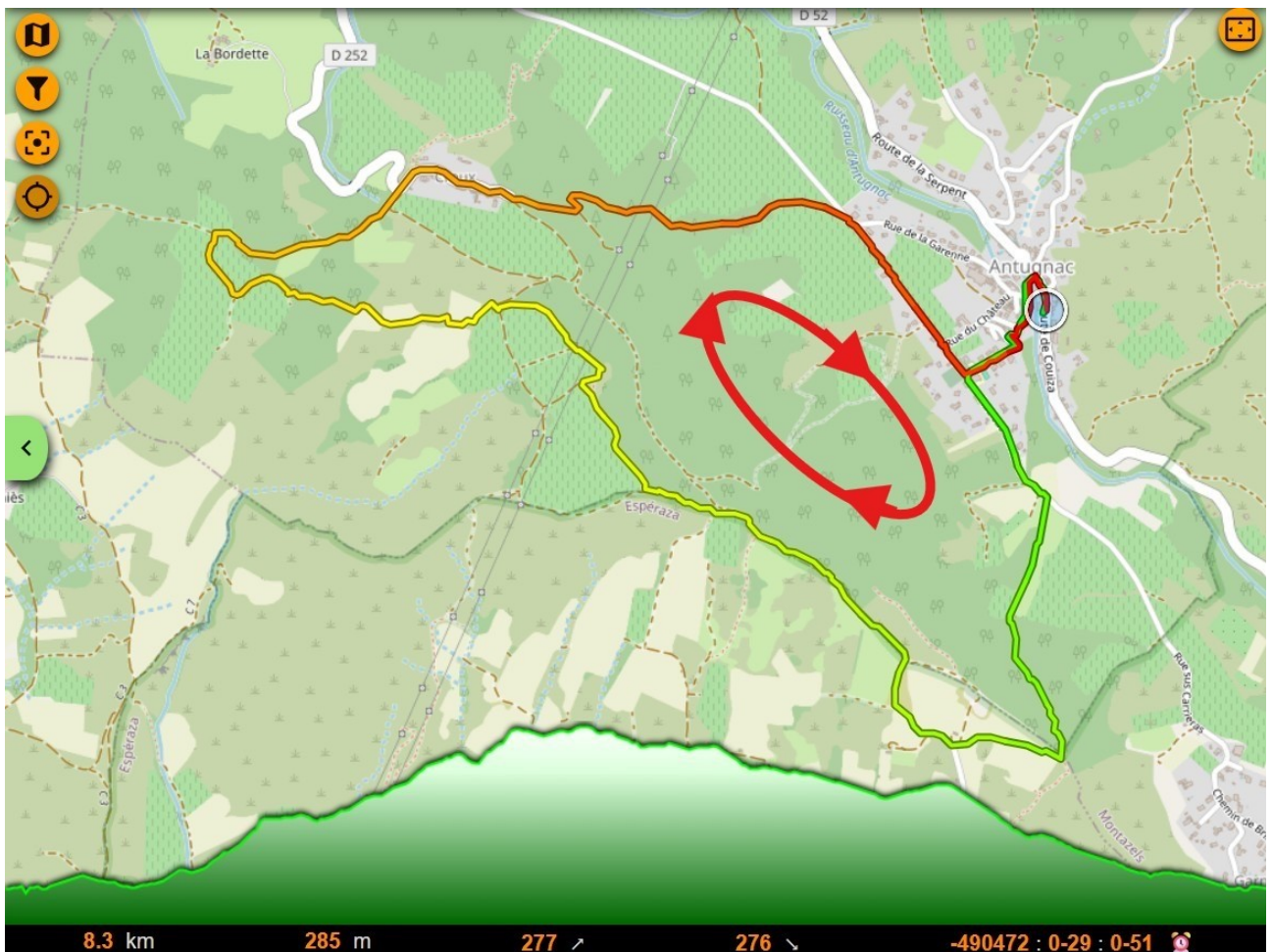
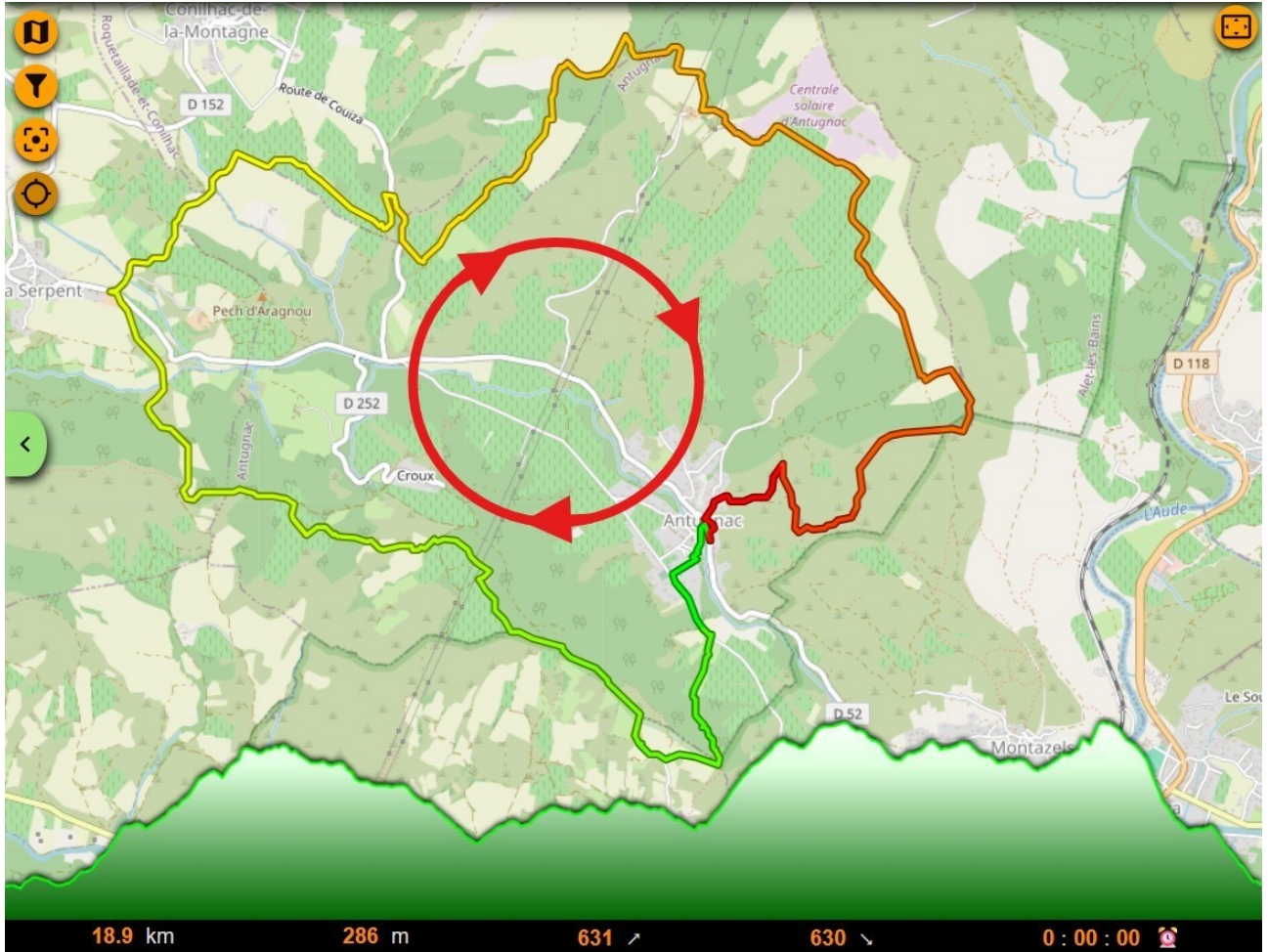
À ce titre, nous tenons à saluer et encourager l'engagement précieux de nos associations, notamment le comité des fêtes et les Amis d'Antugnac, dont l'implication est essentielle à la vitalité de notre commune. La municipalité restera à leurs côtés pour accompagner leurs initiatives et favoriser l'émergence de nouveaux projets.

Ensemble, continuons à faire vivre notre village avec énergie, solidarité et enthousiasme.

Avec toute notre reconnaissance et notre dévouement,

Philippe COMTE et le Conseil Municipal

TRAIL PREMIÈRE ÉDITION



Dimanche 7 juin aura lieu le trail d'Antugnac. La Mairie, Le Comité des Fêtes et Les Amis d'Antugnac sont à pied d'œuvre pour organiser cette première édition. **Deux parcours** sont proposés :

- **un premier de 18 km** et 700 m de dénivelé positif, qui emprunte pour l'essentiel le chemin des crêtes ;
- **le second de 8 km** et 400 m de dénivelé positif, avec un début de parcours similaire au premier, bifurque au dessus de Croux et revient vers le village par la traverse, en dessous de la chapelle.

Pour profiter de la nature à son aise , une randonnée est également proposée, elle empruntera le parcours de 8 km.

Les départs seront donnés à partir de 9 h devant le foyer. L'arrivée sera également jugée devant le foyer.

Aucune restriction de circulation n'est prévue. Des bénévoles répartis sur tout le parcours veilleront à la circulation et à la sécurité des participants.

Un **repas (12€)**, avec une **animation musicale**, est prévu à l'issue de l'épreuve. Les inscriptions et la réservation des repas doivent être faites sur le site : www.lesamisdantugnac.fr ou en **téléphonant au 06 85 55 91 94 (JR)**.

Pour le repas (une paella), les réservations seront prises jusqu'au lundi 01 juin. Il est possible de s'inscrire au repas sans participer au trail.

Déjà une quarantaine de bénévoles se sont faits connaître. Si vous êtes susceptibles d'être intéressés, vous pouvez contacter les Amis d'Antugnac.

Leurs missions seront :

- assurer l'accueil des participants (café et petits-déjeuners)
- accueillir les inscrits et veiller à la remise des dossards et des puces de chronométrages
- organiser les parkings
- ravitailler les concurrents sur le parcours
- gérer la circulation
- tenir la buvette
- ...

BUDGET

Le Conseil Municipal du 06 mars a examiné le compte financier unique de la commune pour l'exercice 2025. Pour mémoire, le **compte administratif** retrace les dépenses et les recettes effectivement réalisées au cours de l'année.

Sont examinés successivement le budget principal (M57) et le budget Eau et Assainissement (M49).

- **Budget M 57**

Pour la section fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 350 711,95 € et le total des recettes à 405 992,21 €. Soit un **excédent de fonctionnement** de 55 280,25 €, qui s'ajoute au résultat reporté de 69 758,53 €, pour former un excédent cumulé de **125 038,78 €**.

Pour la section investissement, le total des dépenses s'élève à 62 946,71 € et le total des recettes à 16 199,59 €. Soit un **déficit d'investissement** de 46 747,12 €, couvert par le résultat reporté de 2024 de 51 390,61 € pour former un résultat de clôture égal à **4 643,49 €**.

Au total, l'ensemble du budget affiche un résultat cumulé excédentaire de :

129 682,27 €.

FONCTIONNEMENT	125 038,78
INVESTISSEMENT	4 643,49
ENSEMBLE	129 682,27

Les dépenses d'investissement se décomposent ainsi :

Dépenses d'équipement	
Réfection du chemin de Mournac	39 940,55 (1)
Traversée de Croux	1 963,40 (2)
Achat d'équipement (poste à souder et compresseur)	2 588,00
Éclairage rue du château d'eau	2 674,73
Porche du cimetière	1 831,69 (3)
Total	48 998,37
Remboursement des Emprunts	13 498,34
Total dépenses de la section Investissement	62 496,71

(1) Dont 7 297,55 € en régie

(2) Dont 1 963,40 € en régie

(3) Dont 1 831,69 € en régie

Au total, il est décidé de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement en 2026 :

Résultat à répartir	125 038,78
Excédent reporté	125 038,78

- **Budget M49 (Eau et assainissement)**

Pour la section fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 125 530,54 € et le total des recettes à 153 097,95 €. Soit un **excédent de fonctionnement** de 27 567,41 €, qui s'ajoute au résultat reporté de début d'exercice de 93 750,73 €, pour former un résultat de clôture égal à **121 318,14 €**.

Pour la section investissement, le total des dépenses s'élève à 173 538,82 € et le total des recettes à 138 231,00 €. Soit un **déficit d'investissement** de 35 307,82 €, qui s'impute au résultat reporté de début d'exercice de 143 915,35 pour former un résultat de clôture égal à **108 607,53 €**.

Au total, l'ensemble du budget M49 affiche un résultat excédentaire cumulé de **229 925,67 €**.

FONCTIONNEMENT	121 318,14
INVESTISSEMENT	108 607,53
ENSEMBLE	229 925,67

Les dépenses d'investissements se décomposent ainsi :

Dépenses d'équipement	
Rénovation réseau	19 145,09 (1)
Construction réservoir	140 908,18 (2)
Remboursement des Emprunts	7 501,12 €
Total des dépenses réelles de la section Investissement	167 554,39 €

(1) Dont 8 598,00 € en régie

(2) Dont 76 852,45 en régie

Pour le chantier du réservoir, les restes à réaliser s'élèvent 242 774,62 €, pratiquement couvert par le double excédent d'investissement et de fonctionnement, avant le versement des subventions de 114 547,66 €.

Au total, il est décidé de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement :

Résultat à répartir	121 318,14
Excédent reporté	121 318,14

Dans un second temps, le conseil municipal du 21 avril 2026 a adopté le **budget primitif 2026**.

- Pour l'exercice 2026, la section **fonctionnement** s'élève à **483 639,84 €**.

- La section investissement s'élève à **113 746,29 €**.

La section **investissement** présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. Les opérations d'investissement inscrites au budget sont :

- la poursuite des travaux de la traversée de Croux, pour 6 605,23 €, dont 3 605,23 € en régie.

- l'achat d'un columbarium pour 20 000 €.

- les débuts de travaux de sécurisation de la traversée du village pour 7 500 €.

- divers travaux de voirie pour 62 291,06 € ;

- l'achat pour 2 350 € de divers équipements (tables du foyer et ordinateur).

- l'achèvement de la réfection du porche d'entrée du cimetière pour 500 €, en régie.

Enfin, le remboursement du capital emprunté est inscrit pour 14 500 €.

En ce qui concerne le **budget eau et assainissement** :

- la section **fonctionnement** ressort à 87 364,19 €
- la section **investissement** s'élève à 364 512,89 €.

Les opérations d'investissement inscrites au budget eau et assainissement sont :

- Nouveau réservoir pour 313 274,62 €, dont les 242 774,62 € de restes à réaliser et 20 000 € en régie.
- Dégrilleur pour la station d'épuration pour 31 824,08 €.

Enfin, le remboursement du capital emprunté est inscrit pour 13 000 €.

Il a également été décidé de laisser inchangé les taux des taxes directes locales, à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

NOUVEAU RÉSERVOIR

Lancée en 2024, le projet de construction du nouveau réservoir se concrétise.

Pour rappel, le projet poursuit deux finalités :

- une meilleure distribution de l'eau, afin d'alimenter en eau potable les hameaux de Croux, La Bordette et l'Aragnou, pour ne plus être dépendant de Bouriège ;
- le renforcement de la défense incendie.

La construction du réservoir s'achève avec la pose des tuyaux et les travaux d'étanchéité.

En ce qui concerne la partie électrotechnique, les pompes et les armoires électriques sont posées.



L'accélérateur est installé Rue du Château d'eau. L'accélérateur servira à augmenter la pression pour les quartiers Rue du Château d'eau, haut du chemin de Mournac, rue de Fontnoux partie haute.

L'électrification du réservoir est terminée : les compteurs sont installés, prêts à être mis en service.



Enfin, pour la partie en régie, nos agents communaux ont terminé la pose de 120 m tuyaux, sous la responsabilité de Didier Sacco, 1^{er} adjoint, en charge des travaux ;

- d'une part pour le raccordement du réseau au nouveau réservoir ;
- d'autre part, pour terminer la boucle qui relie le chemin de Mournac et la rue de Fontnoux à l'accélérateur.



La première mise en eau est prévue le 21 mai et pour une mise en service définitive le 15 juin.

AUTRES TRAVAUX

Rénovation du réseau

Les changements des compteurs en plomb se poursuivent, au gré des interventions sur le réseau.

PROPRETÉ

• Ramasser les crottes de son chien

Tout propriétaire de chien soucieux de respect et de propreté doit avoir le réflexe de ramasser les déjections de son animal. Ce geste ne devrait pas être motivé par la peur d'une amende, mais par simple civisme. Par ailleurs, une personne peut accidentellement glisser sur une déjection et se blesser, engageant ainsi la responsabilité civile du propriétaire du chien.

• Coins propres

Il est important de garder propres les abords des coins propres, non seulement pour tous les usagers, mais également et surtout pour les riverains. Nous rappelons que les dépôts sauvages d'encombrants sont interdits.

Au-delà du ramassage d'encombrants chaque dernier mardi du mois, la déchetterie est à votre disposition.

Horaires d'ouverture :

Du Mardi au vendredi :

de 8 h 15 à 12 h 00

de 14 h 00 à 18 h 00

(fermée le jeudi après-midi)

Le samedi :

de 9 h 15 à 12 h 00

de 14 h 00 à 18 h 00

INFOS PRATIQUES

La **mairie** est ouverte le mardi, mercredi et vendredi, de 14 h 30 à 18 h 30

(en juillet et août Mardi et Jeudi de 14 h 30 à 18 h 30)

☎ 04 68 74 04 09

mairiedantugnac@orange.fr

🌐 <http://mairie-antugnac.fr>

Monique et Pascale vous accueillent à la **bibliothèque** :

le mercredi de 14 h à 18 h

le samedi de 9 h à 12 h

Transport municipal / Espéraza / Intermarché

Jeudi Matin vers 9h RDV : Bas de la côte du TREIL

Encombrants : Dernier Mardi du mois

Numéros utiles

Pompiers : 18 ou 112

Police : 17

Gendarmerie de Quillan : 04 68 20 00 33

SAMU Quillan : 04 68 20 85 00

AGENDA

Trail première édition le 07 juin

Repas des chasseurs le 27 juin

Fête des hameaux le 19 juillet à Croux

DECES

André Salvat le 18 mars